

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2016-05		
Date : 01/03/2016	Études et travaux sur <i>Merremia peltata</i>	Vote : unanimité

Le Conseil général de Mayotte a obtenu une aide financière dans le cadre de l'appel à projets SNB 2011 : « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les Départements et Collectivités d'outre mer ». Son Service Ressources Forestières (SRF) a mis en œuvre une action « Lutte contre *Merremia peltata* et préservation de la biodiversité forestière de Mayotte » entre 2013 et 2014 ; puis a continué grâce à des fonds européens. Le SRF présente le rapport d'évaluation de cette action. Le choix de cette liane parmi d'autres (par exemple *Entada rhedii* et *Saba comorensis*) tient à son comportement, dans certaines conditions, de « grande invasive » dont la prolifération est la principale cause d'enlèvement de la forêt mahoraise.

L'Office national des forêts (ONF), partenaire du projet pour les forêts du Mont Bénara, a fait réaliser par le CIRAD une étude pour mesurer l'importance du phénomène, celui-ci n'ayant pas fait antérieurement l'objet de recherches approfondies.

La présentation, faite par les deux institutions, appelle ensuite un certain nombre de questions et de recommandations.

Avis n°2016-05 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte a émis un avis favorable à l'étude menée par le CIRAD, ainsi que sur le projet de lutte au mont Bénara menée par le Conseil Départemental en partenariat avec l'ONF.

Le CSPN recommande de privilégier le *contrôle* à l'*éradication* qui semble impossible. Il recommande également de mettre en place une veille sur les espèces invasives après les travaux.

Il préconise de réaliser un suivi des parcelles témoins après travaux.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam